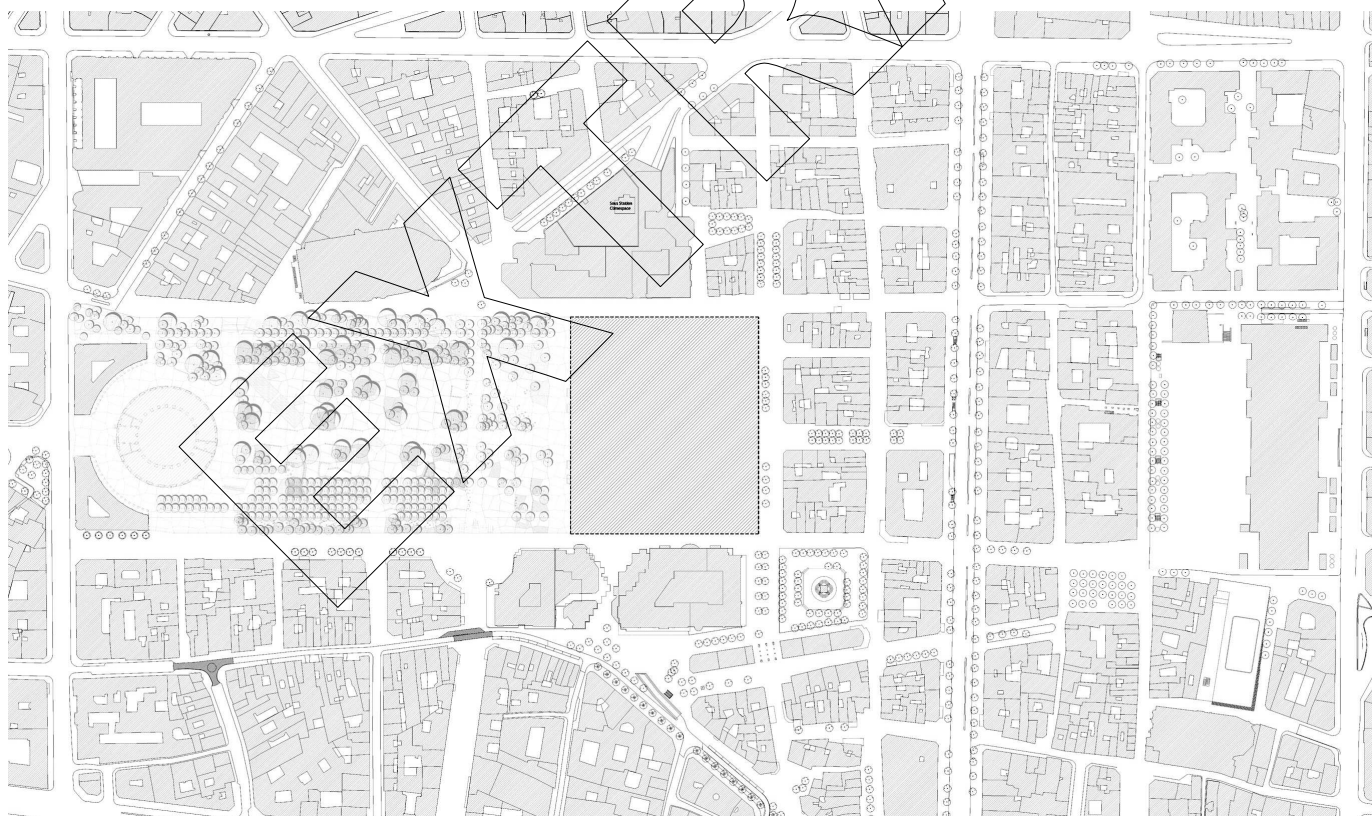




Aménagement du quartier des Halles, Paris 1^{er}
**Concours international d'architecture
pour la construction du "Carreau" des Halles**

Dossier de Consultation des Concepteurs

B – Cahier des Charges



INTRODUCTION	3
B-1 – HISTORIQUE DU SITE	7
B-2 – LE PROJET URBAIN DE RÉAMÉNAGEMENT DU QUARTIER DES HALLES	11
B-21 – LES OBJECTIFS DU PROJET URBAIN	11
B-22 – LE PLAN DE DÉPLACEMENT ET LA RESTRUCTURATION DES VOIRIES SOUTERRAINES	12
B-23 – L'ÉVOLUTION DU SECTEUR PIÉTONNIER	13
B-24 – LE NOUVEAU JARDIN DES HALLES	14
B-25 – LA RESTRUCTURATION DES LIAISONS VERTICALES	14
B-26 – LES ENJEUX POUR L'ÉVOLUTION DES ESPACES DE TRANSPORT	15
B-3 – LE PROJET DE LA NOUVELLE ÉMERGENCE DU FORUM DES HALLES	18
B-31 – LES OBJECTIFS DU PROJET DU CONCOURS	18
B-311 – NOUVELLE PORTE D'ENTRÉE DANS PARIS	18
B-312 – LA SITUATION URBAINE	18
B-313 – LE LIEN AVEC LE JARDIN ET LA VILLE	18
B-314 – RÉALISER UN ESPACE PUBLIC ET METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME COHÉRENT D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES	19
B-315 – TRANSPARENCES, EMPRISES NON CONSTRUCTIBLES ET COUVERTURE	20
B-316 – LA LIAISON VERTICALE DANS LA PLACE BASSE	20
B-317 – LA PRISE EN COMPTE DES AUTRES LIAISONS VERTICALES	20
B-318 – L'ARCHITECTURE ET LE CONFORT	22
B-319 – LA PÉRENNITÉ ET LA MAINTENANCE	23
B-32 – L'EMPRISE DU PROJET	24
B-321 – L'EMPRISE EN PLAN	24
B-322 – L'EMPRISE EN PROFONDEUR	24
B-323 – L'EMPRISE EN SUPERSTRUCTURE	24
B-4 – LES PERSONNES HANDICAPÉES	27
B-41 – LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA VILLE DE PARIS	27
B-42 – L'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES SUR LE SITE DES HALLES	28
B-5 – LA PROGRAMMATION	30
B-51 – LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA PROGRAMMATION	30
B-511 – LA NOUVELLE ÉMERGENCE DU FORUM DES HALLES : LIEU D'ÉCHANGE DÉDIÉ À LA CULTURE ET AUX LOISIRS URBAINS	30
B-512 – PRINCIPALES COMPOSANTES DU PROGRAMME	31
B-513 – UN ENJEU ESSENTIEL D'ÉQUILIBRE ET DE MISE EN SYNERGIE DES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DU PROJET	32
B-514 – L'ANIMATION DU CŒUR DE PARIS, EN PHASE AVEC LES NOUVEAUX RYTHMES URBAINS	33
B-515 – UNE PROGRAMMATION COMMERCIALE RENOUVELÉE	34
B-52 – LE PÔLE "CULTURE"	35
B-53 – LE PÔLE "SERVICES MÉTROPOLITAINS"	37
B-54 – LE PÔLE "ENVIRONNEMENT ET BIEN-ÊTRE"	38
B-55 – AUTRES ÉQUIPEMENTS À VOCATION FONCTIONNELLE, TECHNIQUE OU DE RÉSERVE	39
B-56 – TABLEAU SYNTHÉTIQUE DU PROGRAMME	39

Introduction

Les Halles sont le cœur d'une métropole de 11 millions d'habitants. Il s'agit de la plus importante porte d'accès à Paris pour les centaines de milliers de franciliens et de touristes qui, quotidiennement, y transitent grâce à un des réseaux de transports en commun parmi les plus denses du monde. Si les visiteurs, promeneurs ou chalands viennent souvent de très loin, le quartier appartient aussi à ceux qui y vivent et y travaillent.

Centre symbolique et géométrique de Paris, ce quartier est un condensateur social, un creuset d'énergies. Il rapproche et fédère toutes les échelles de fréquentation, tous les âges et toutes les origines sociales. C'est dire que les attentes à l'égard du projet urbain sont nombreuses, pressantes et parfois contradictoires.

L'intensité de la fréquentation du site et la complexité des différents usages ont provoqué un vieillissement précoce du cadre urbain, de l'espace public et des édifices, accompagné de réelles difficultés fonctionnelles, notamment en terme de gestion des espaces et de sécurité.

C'est pourquoi la Ville de Paris a confié en décembre 2002 à la SEM Paris - Centre un mandat d'études préalables pour le réaménagement du quartier des Halles. Une consultation d'urbanisme sous la forme de quatre marchés de définition simultanés a été lancée et, en décembre 2004, la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris a désigné l'équipe dirigée par SEURA/ David Mangin comme lauréate de cette consultation.

La stratégie urbaine

Dans cet ensemble vivant que constituent les Halles aujourd'hui, il a été décidé d'engager une réparation profonde, une remise en architecture, plutôt qu'un bouleversement total du site et des pratiques. Le choix de la Ville de Paris guidé par deux objectifs, un respect attentif du contexte urbain, et une amélioration décisive des conditions d'usage et de l'image de ce pôle d'échanges, a porté sur une stratégie urbaine simple et efficace :

- *la réorganisation des espaces publics autour d'un jardin rénové d'un seul tenant de 4,3 hectares et la restitution des continuités urbaines aujourd'hui interrompues qui permettent de réinsérer le site des Halles dans l'enchaînement des grands espaces publics du centre de Paris,*
- *la recomposition des espaces souterrains qui permettra d'améliorer la sécurité, l'accessibilité du pôle de transport et des équipements, le confort des usagers, clients et salariés du site, ainsi que les services offerts,*
- *la construction d'une nouvelle architecture émergeant au-dessus de l'ancien Forum qui, par sa conception et son contenu programmatique, rendra aux espaces souterrains, aux équipements publics, et au pôle de transport, une visibilité urbaine et une dignité à la mesure de leur vocation.*

Le présent concours international d'architecture porte sur la conception et la réalisation de cette nouvelle émergence du complexe souterrain du Forum rénové, avec ses espaces publics, ses équipements et ses surfaces commerciales.

Le projet architectural

Nouvelle porte d'entrée dans Paris, mais aussi nouveau cœur pour le forum des halles, le projet porte une ambition architecturale forte, créative, qui vise à susciter une véritable émotion. Il s'agit de refondre l'identité du lieu pour atteindre la dimension d'une œuvre contemporaine, digne du voisinage architectural et culturel du centre de Paris, l'église Saint-Eustache, la Bourse du Commerce, la fontaine des Innocents, le musée du Louvre, les jardins du Palais Royal, et le centre Georges Pompidou, au sein d'un espace de vaste dimension, égale à la place des Vosges.

Unité et diversité : il conviendra de valoriser les différents usages et éléments de programme, en particulier les équipements publics, au sein d'une architecture assurant « force et identité » au projet.

A l'intérieur de ce cadre, aucune obligation n'est donnée sur le caractère entier ou fractionné de l'ensemble, ni sur la possibilité de couvrir partiellement ou totalement l'espace, en particulier au droit du volume de la place basse ou « cratère », de même est laissé libre le traitement des toitures et leur accessibilité.

Fluidité : une autre orientation forte du projet est l'interpénétration des espaces extérieurs et intérieurs : les espaces publics devront sembler se glisser dans les volumes construits pour mieux exprimer la fluidité des parcours et des lieux, et les liens avec le jardin seront renforcés.

Lumière, légèreté et transparence : l'image générale du projet devra être élégante, légère et lumineuse pour mieux accueillir les pratiques urbaines les plus variées. Il est indispensable que par le jeu des transparences, des dispositifs de rediffusion de la lumière, naturelle le jour et artificielle la nuit, des parois translucides, et malgré les parties opaques inévitables, l'objectif de luminosité la plus large de l'ensemble, voire l'idée d'un nouveau « ciel » éclairant les lieux en profondeur, soit maintenu, y compris dans une économie des dépenses énergétiques.

Insertion urbaine : il est important de préserver la perception globale du site des halles et, dans ce souci, le projet devra établir un dialogue innovant tout d'abord avec le jardin et la canopée des arbres puis avec les bâtiments emblématiques environnants, Saint -Eustache, la Bourse du Commerce et le centre Georges Pompidou. Le soin apporté à la conception des éléments de toiture participera de façon très forte à la qualité d'ensemble du projet. Les limites du site d'ensemble, formées par les immeubles périphériques existants, devront rester suffisamment perceptibles depuis une large partie du jardin.

Le programme

Première composante du projet, le programme répond à plusieurs orientations fortes pour faire de l'émergence du Forum rénové un lieu d'échanges unique dédié à la culture et aux loisirs urbains, un ensemble ouvert, diversifié et attractif. A la différence de nombreuses grandes villes, le caractère de Paris résulte en effet de la diversité fonctionnelle et sociale des quartiers. Cet atout doit pouvoir s'exprimer ici, dans un de ses lieux les plus emblématiques.

Il s'agit d'abord d'accompagner le renforcement des liens entre les niveaux inférieurs qui comprennent un grand pôle de transports publics et un ensemble très important d'équipements et de commerces, et les quartiers riverains riches d'une histoire ancienne.

Il s'agit ensuite de renforcer l'équilibre entre la dimension métropolitaine du site et sa dimension locale. Les équipements culturels seront renouvelés et développés dans cette perspective. Ils seront complétés par une programmation commerciale, pensée en synergie avec eux, qui viendra enrichir la programmation commerciale actuelle.

A l'équilibre quantitatif des différents éléments de programme devra naturellement répondre une organisation attentive de leur répartition dans l'espace, en tenant compte notamment de l'ambiance des rues qui bordent le projet.

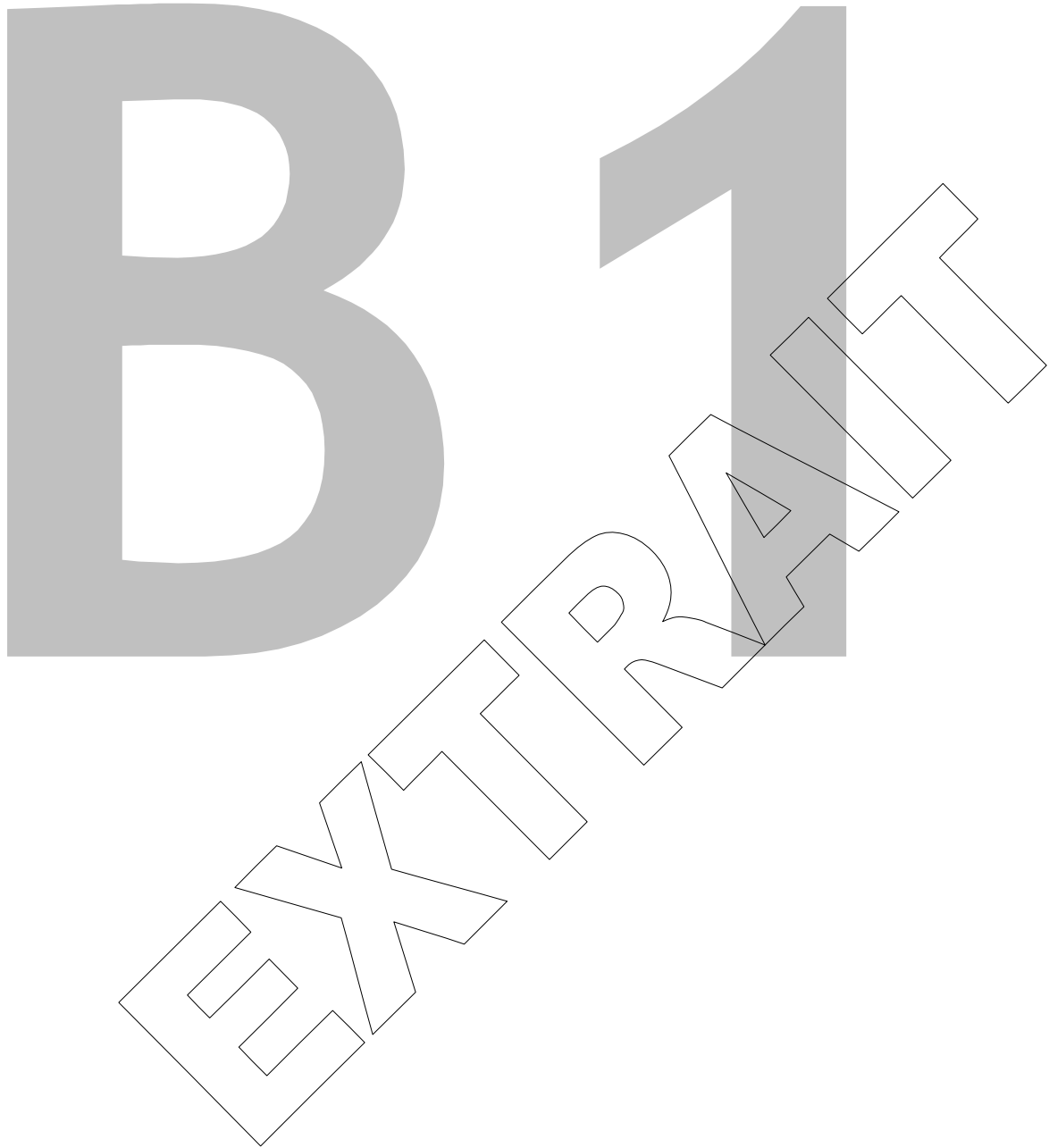
Trois pôles d'intérêt ont été distingués : culture, services métropolitains, environnement et bien-être, chacun d'eux devant être aisément identifiable et en particulier les équipements publics qui devront être mis en valeur, visibles et accessibles.

Le développement durable et la qualité environnementale

L'ensemble des Halles est par nature un important consommateur d'énergie. Le projet devra se donner pour objectif de réaliser une économie substantielle dans ce domaine grâce à des dispositifs innovants en matière d'équilibrage thermique, de récupération d'énergie et de ventilation des locaux. Il devra en être de même dans d'autres domaines décrits par ailleurs plus en détail, comme celui du recueil et de la réutilisation des eaux pluviales pour l'arrosage des jardins et la pérennité des matériaux.

D'une manière plus générale, le développement durable devra être au cœur du processus de conception du projet et participer à sa créativité. L'objectif est d'atteindre le niveau qualitatif d'usage et de confort requis en s'appuyant prioritairement sur des moyens proprement architecturaux, les dispositifs techniques spécifiques venant alors en appui et en complément.

Il est précisé que l'appellation "Carreau" des Halles, retenue comme titre du présent concours d'architecture, avait été choisie pour sa référence historique à l'endroit où étaient vendus les fruits et légumes aux Halles de Paris. Afin de ne pas laisser supposer qu'une forme carrée est souhaitée pour cette émergence, cette référence a été remplacée dans le texte par l'expression "Forum rénové", dont le sens originel "d'espace de la vie publique" correspond bien aux objectifs du projet.



historique du site

B-1 – historique du site

Depuis le Moyen-Âge, les Halles ont été et restent un lieu majeur du commerce de gros, puis du "shopping" de masse parisien. Au XIIe siècle, les Halles de Paris furent établies sur "les Champeaux" ou "Petits Champs" qui étaient d'anciens marécages. Quelques années plus tard, Philippe Auguste acquit l'entière propriété des terrains en payant une redevance à l'évêché de Paris. C'était comme un "bazar" immense où, sur des emplacements spéciaux, se vendaient des denrées alimentaires, du textile, des chaussures, de la mercerie... Les marchands s'installaient sous des abris particuliers proches des maisons où se trouvaient les commerces fixes des fabricants. C'est ainsi que la rue de la Grande Friperie était le lieu des commerces de fripes. Progressivement, d'autres marchands vinrent s'installer autour de ceux qui avaient déjà leur emplacement.

Compte tenu de l'augmentation des échanges, Philippe Auguste fit construire les premières halles pour les drapiers et tisserands, mais le marché continua de s'étendre, de telle sorte qu'à partir du XVIe siècle on envisagea sa réorganisation et l'élargissement des voies.

On fit bâtir des maisons avec généralement, à rez-de-chaussée, des portiques ou galeries couvertes connues sous le nom de "piliers des Halles" qui disparurent lors de la construction des pavillons Baltard. En raison des encombrements du marché des Halles, on édifia encore, de 1763 à 1767, "la Halle au blé" sur l'emplacement de l'hôtel de Soissons dont on conserva la colonne astronomique de Catherine de Médicis enchâssée dans le pourtour de l'édifice devenu la Bourse de Commerce.

En 1789, le cimetière des Innocents situé à proximité, entre les rues Saint-Denis, de la Lingerie, de la Ferronnerie et aux Fers, fut à son tour aménagé en marché aux fleurs, fruits et légumes.

La Révolution française, puis l'Empire modifièrent la conception urbaine de la ville. Le cœur de Paris souffrait de problèmes d'hygiène et de sécurité et l'on commençait à s'interroger sur l'approvisionnement de la capitale.

En 1808, Napoléon 1^{er} entreprit une réorganisation cohérente des marchés couverts et élabora une réglementation sur l'abattage des animaux. Il projeta de faire construire une halle centrale entre le marché des Innocents et la Halle au blé. Malgré tout, dès 1830, les problèmes de circulation et d'hygiène ressurgirent, ce qui incita le préfet Rambuteau à créer, en 1842, la commission des Halles qui avait pour mission d'étudier l'intérêt de garder les Halles à leur emplacement ou bien de les déplacer.

Les Halles de Baltard

Décision prise de les conserver sur le site, un concours d'architectes fut lancé en 1848 et remporté par Victor Baltard. Celui-ci projeta d'édifier 12 pavillons couverts de vitrage avec des parois en verre et des colonnettes en fonte. Dix pavillons furent construits entre 1852 et 1870. La construction des deux derniers autour de la Bourse du Commerce s'acheva en 1936. Ces pavillons épousaient étroitement la trame des rues qui débouchent sur le site dégagé pour l'occasion en créant des passages couverts lumineux du fait de la structure en métal et verre adoptée.

L'insuffisance des surfaces disponibles, enserrées dans l'étai des nouvelles constructions édifiées lors de la rénovation du Second Empire, la saturation de la circulation, les problèmes d'hygiène et de fonctionnement du marché, face à la croissance de la population de Paris et de sa région et de ses besoins conduisirent à décider, en 1963, du transfert de toutes les activités du marché de gros des Halles vers Rungis et vers la Villette.

Du "trou des Halles" au Forum

Cette gigantesque opération de transfert débute en 1969. Retardée par les difficultés du projet de la Villette et la décision de construire l'ensemble du marché à Rungis, l'évacuation des derniers pavillons, ceux de la viande, intervient en 1973.

Les pavillons sont démolis. Deux d'entre eux sont remontés l'un à Nogent-sur-Marne, l'autre à Yokohama, au Japon.

La mutation du secteur des Halles s'effectue dans le cadre d'une ZAC créée en 1971, avec le parti pris de relier la gare à la surface à travers un complexe souterrain, mais aussi celui d'édifier en superstructure un centre de commerce international dont le projet est finalement abandonné.

Le RER est inauguré en 1977 et le centre commercial de l'ancien Forum, sur la partie est du site, en 1979. Mais, pendant des années, un immense trou béant occupe les anciens Champeaux, côté ouest. Les projets d'aménagement les plus divers sont élaborés. Enfin, après des attermolements et des concours contestés et sans suite, l'ensemble du complexe souterrain est achevé en 1986, avec la réalisation du nouveau Forum intégrant des équipements sportifs et de loisirs et une extension du centre commercial. L'idée de construire en superstructure ayant été abandonnée au profit d'un projet de jardin, seuls des pavillons sont réalisés sur les rues Rambuteau et Berger, pour y installer des commerces en pied de rue et des équipements à l'étage.

C'est la plus grande réalisation d'urbanisme souterrain jamais entreprise en France : un aménagement de plusieurs hectares sur cinq niveaux et plus de 22m de profondeur, intégrant commerces, équipements, voirie souterraine, parkings et gare souterraine, démultipliant la vocation originelle de rencontre et d'échange du quartier des Halles du fait de ce très important pôle de transports en commun.

Le parti pris de construire ces vastes volumes en sous-sol a permis de libérer au cœur même de la Ville une surface de quatre hectares jusqu'alors saturée, pour l'aménager en jardin sur dalle composé principalement à partir du transept de l'église Saint-Eustache.

Les Halles aujourd'hui

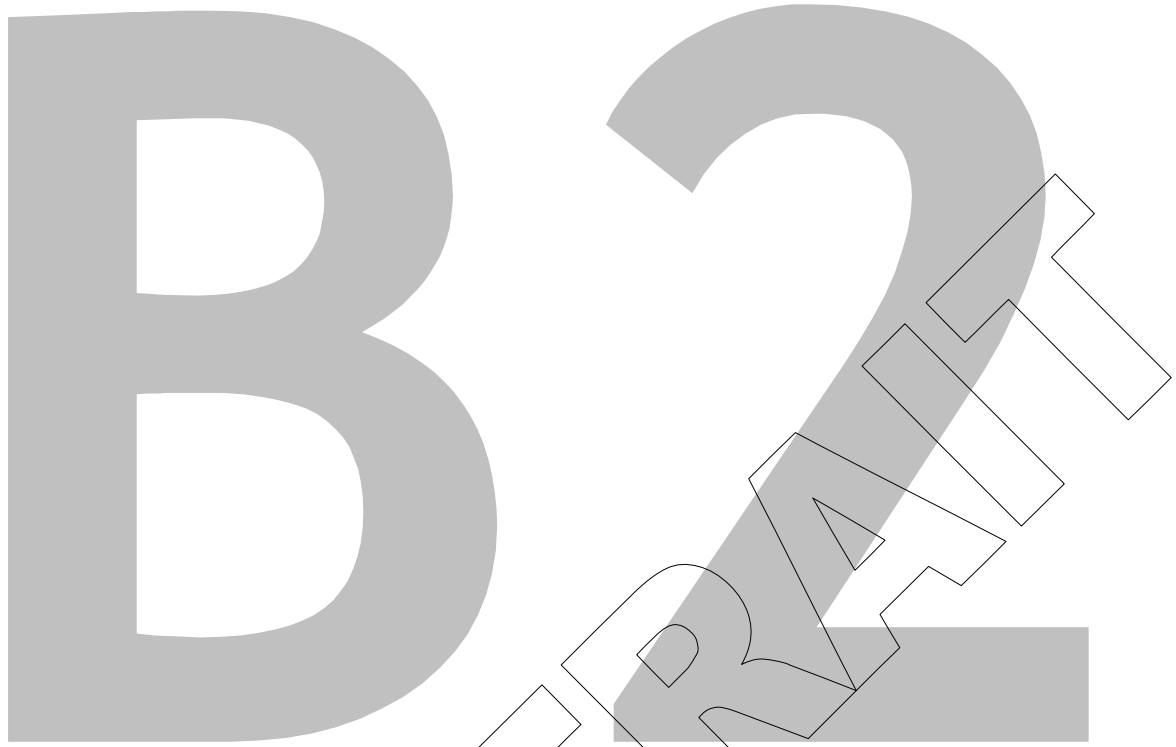
Réaménagé au cours des années 1980, le quartier des Halles est longtemps demeuré la plus vaste zone piétonne d'Europe, sur une superficie de plus de 15 hectares. Une voirie souterraine de 4,3 km assure les fonctions de transit sous ce secteur, mais également la desserte des aires de livraisons et des parkings du Forum, ainsi que l'accès des véhicules de secours. Cette voirie est publique et son exploitation a été confiée à la Sem Paris Centre.

Le centre commercial où travaillent plus de 3000 salariés dans 180 commerces – dont deux "locomotives", la FNAC et H&M - sur 60.000m2 est la propriété de la Société Civile du Forum des Halles de Paris (SCFHP), détenue par Unibail et AXA et représentée par son gérant Espace Expansion. Cette propriété a été acquise sous la forme de deux baux à construction s'achevant le 31 décembre 2055. Les équipements publics représentent en sous-sol 17.000m2 et sont la propriété de la Ville. Les galeries souterraines du Forum, y compris liaisons verticales, sont dans le domaine public. Leur gestion est confiée à Espace Expansion pour l'ancien Forum et à la Sem Paris Centre pour le nouveau Forum (à l'exclusion de la rue de la Boucle). Des trois parkings publics, deux sont pris à bail à construction par la SCFHP et exploités par Espace Expansion – Berger et Rambuteau – le troisième étant concédé par la Ville. Quatre PC sécurité et une salle de crise contrôlent l'ancien Forum, le nouveau Forum, les voiries souterraines et les espaces de transport.

Les Halles fonctionnent avec des publics et des rythmes différents suivant les heures, les jours et les saisons, mais avec pour constante une très forte fréquentation. 800.000 personnes utilisent quotidiennement le pôle d'échanges Châtelet-Les-Halles comprenant trois lignes de RER (A, B, D) et cinq lignes de métro (1, 4, 7, 11 et 14), dont 530.000 pour la seule salle d'échanges au niveau -4. En surface, 14 lignes de bus desservent le site. Le Forum reçoit pour sa part 150.000 personnes par jour. Le tout au cœur d'un secteur piétonnier très fréquenté et d'un quartier d'habitation comportant un jardin de 4,3 hectares. L'ensemble vit à des heures différentes (ouverture du réseau de transport 5h-1h en semaine et 5h-2h le samedi, du Forum 10h-19h30, des parkings accessibles 24h/24) et avec des pratiques diverses (du jardin le matin pour les joggeurs à la vie nocturne des rues piétonnes), ce qui en fait un exemple très représentatif de chrono-urbanisme. Du *Ventre de Paris* d'Emile Zola, les Halles sont devenues le cœur de Paris.

Chronologie

- . 1971 Création de la Zac des Halles
- . 1972-73 Démolition des halles de Baltard
- . Juin 1977 Inauguration du centre Georges Pompidou
- . Décembre 1977 Inauguration du RER
- . Septembre 1979 Inauguration du centre commercial du Forum
- . Janvier 1983 Inauguration des équipements publics municipaux et des commerces rue Pierre Lescot
- . 1985 Inauguration des équipements publics et des commerces en sous-sol dans le nouveau Forum
- . 1986 Inauguration du jardin, marquant l'achèvement de l'opération



le projet urbain de réaménagement du Quartier des Halles

B-2 –le projet urbain de réaménagement du Quartier des Halles

Ce chapitre décrit le projet urbain développé par l'équipe Seura dont les principes seront mis en œuvre sur le site. Il donne également l'état des réflexions sur les différentes opérations en cours d'étude sur le site, adjacentes à l'emprise du projet du concours et qui seront réalisées en coordination avec celui-ci.

B-21 –les objectifs du projet urbain

Les diagnostics effectués par la ville, les gestionnaires et les usagers à partir de 2002 et lors de la première phase de l'étude de définition en 2003 ont abouti au constat d'un certain nombre de dysfonctionnements sur les plans fonctionnel, spatial et architectural sur le site des Halles. Le vieillissement prématuré de certaines réalisations des années 1980, comme les pavillons en superstructure, en constitue la partie visible, mais la question est plus fondamentale. Elle concerne la nature même des espaces publics, leur fractionnement et leur adaptabilité réduite à la forte fréquentation. Elle concerne la faiblesse des relations entre le monde souterrain et la ville, sur les plans spatial et symbolique. Elle concerne aussi l'absence de convivialité d'un certain nombre de lieux (le jardin cloisonné, les espaces piétons encombrés) et d'ouvrages (le tube Lescot) qui pèsent sur l'image du site.

L'objectif de la Ville est de redonner tout son sens au Forum des Halles comme principale porte d'entrée dans la capitale et espace de rencontre et de mixité sociale au cœur de la cité, nourri par une multiplicité de services et une offre commerciale diversifiée. Le projet urbain mis en œuvre propose une mutation du site qui veut articuler les échelles régionale, urbaine et locale.

A l'échelle régionale, accueillir la métropole

L'importance du réseau de transport souterrain (métros et RER), du centre commercial et des quartiers historiques génère des flux de populations aussi nombreux que divers. L'objectif est :

- d'exprimer l'émergence de cette ville souterraine, la gare étant considérée comme l'élément métropolitain majeur mais actuellement peu lisible du site,
- de créer de nouveaux accès spacieux et confortables à l'échelle des flux, confortant l'idée de Gare régionale tout en gardant la mixité d'usages et la multiplicité des parcours d'accès existants,
- de développer pour la nouvelle émergence du Forum une synergie entre les équipements publics, les équipements commerciaux et les services,
- de réaménager des espaces publics et des parcours sur le site correspondant aux foules qui les pratiquent.

A l'échelle parisienne, inscrire les Halles et sa nouvelle émergence dans le parcours des espaces publics majeurs

Le projet urbain et architectural s'inscrit dans un périmètre plus vaste qui va de la rue du Louvre à l'Ouest à la rue Beaubourg à l'Est : l'importance des flux et l'attractivité du Centre Pompidou

constitue de fait un plateau entre la Bourse du Commerce et Beaubourg. Etablir plusieurs échelles de relations, c'est inscrire le site rénové dans l'enchaînement des espaces publics majeurs parisiens, et les mailles viaires nord-sud (Grands Boulevards / Seine) et est-ouest (Palais Royal / Beaubourg). La largeur du site d'environ 145 mètres, prise entre les rues Rambuteau et Berger, correspond à de nombreux espaces majeurs de la capitale : la place des Vosges, la Cour Carrée du Louvre, l'Hôtel de ville et sa place.

A l'échelle locale, servir les habitants des quartiers centraux

Le parti urbanistique et architectural adopté devrait notablement favoriser et valoriser la vie des habitants des quartiers centraux et des riverains directs du site. Cela, notamment, par :

- le rétablissement de liaisons piétonnes et la suppression de certaines trémies d'accès aux voiries souterraines,
- l'élargissement de la zone piétonne des Halles,
- la re-localisation de certains équipements à l'étroit en rez-de-ville et aux différents niveaux du forum rénové,
- la transformation d'un jardin pour des publics divers et des heures de la journée différentes,
- la création d'une promenade centrale mettant en relation la Bourse du commerce et le Forum rénové.

Une nouvelle synergie entre les bâtiments majeurs du quartier

Trois bâtiments dominent le site élargi : l'église Saint-Eustache, le Centre Georges Pompidou et la Bourse du Commerce. Le projet d'aménagement réorganise les parcours et les visions en fonction de ceux-ci et en prenant en compte le futur débouché du Forum rénové côté jardin. C'est dans ce dialogue que le futur bâtiment doit s'insérer, avec comme particularité d'être positionné au centre du site (et non en périphérie) et de ne pouvoir concurrencer ses prédécesseurs en termes de hauteur.

Organiser la promenade centrale à partir de la Bourse du Commerce permet de redonner un rôle à cet édifice sur le site et de l'intégrer dans le jardin. C'est également, à terme, lui donner la possibilité d'évoluer en terme de programmation, pour qu'il puisse un jour accueillir un ou plusieurs équipements publics et s'ouvrir complètement sur la ville.

Une relation forte existe aussi entre la place Joachim du Bellay et le site. Ce lieu très fréquenté, organisé autour de la fontaine des Innocents, est en liaison diagonale avec le futur bâtiment.

Dans le cadre d'une Charte de la concertation élaborée pour le projet de rénovation des Halles, les différentes composantes du projet urbain font l'objet d'une concertation avec les associations et les représentants des Conseils de quartier. Les éléments de cette concertation, y compris les contributions rédigées par les différents participants, sont consultables sur le site Internet www.paris.fr.

B-22 – le plan de déplacement et la restructuration des voiries souterraines

Deux enjeux ont sous-tendu l'étude de restructuration des voiries souterraines : la politique municipale de réduction de la circulation de transit dans les quartiers centraux et la volonté de

réduire l'impact de ces voiries sur les espaces piétons, du fait de la présence de nombreuses et volumineuses trémies d'accès et de sortie des tunnels.

Le plan de déplacement encore à l'étude prévoit une diminution sensible des parcours automobiles en traversée nord-sud et ouest-est du quartier, entraînant une restructuration de la voirie souterraine. Concernant les différentes fonctions de cette voirie, seule la fonction transit est touchée, la desserte des aires de livraison et de stationnement, ainsi que l'accès des véhicules de secours étant préservés. Le projet à l'étude prévoit la suppression des trémies des rues du Pont Neuf, Berger et Coquillière (mais pas celle du quai Pont-Neuf), améliorant ainsi les parcours piétons sur les axes principaux nord-sud et est-ouest et permettant d'étendre le futur jardin jusqu'à la rue du Louvre. Sont également prévus à l'articulation de la rue Saint-Honoré et de la rue des Halles la suppression de la trémie de sortie et le repositionnement de la trémie d'entrée en retrait pour restituer la continuité piétonne vers la rue des Innocents. Sur la place Marguerite de Navarre, la rotonde d'accès au parking de l'hôtel Novotel sera remplacée par un nouvel accès aux espaces de transport.

Le projet prévoit également la suppression du barreau central – dit "la petite boucle" – correspondant au transit direct nord-sud. Les différents espaces libérés permettront l'installation d'équipements ou de services (déchetterie, locaux techniques DPJEV, bâches de stockage pour les eaux de pluie) ainsi qu'une surface commerciale dans le barreau central.

L'opération intégrera de plus la mise aux normes "tunnels" de la voirie souterraine restructurée.

En outre, les restructurations du complexe souterrain devront préserver la possibilité de création d'une plate-forme de fret utilisant les infrastructures ferroviaires existantes. La faisabilité de ce projet est actuellement à l'étude.

B-23 – l'évolution du secteur piétonnier

Un des objectifs majeurs du projet d'aménagement urbain des Halles est la restitution des continuités piétonnes sur le site. La suppression décrite ci-dessus de plusieurs trémies d'accès aux tunnels va permettre de faire disparaître les obstacles importants existant actuellement sur ces parcours piétonniers. Ainsi le piéton va-t-il retrouver l'évidence des cheminements traversants (Montorgueil-Pont Neuf) et longitudinaux (Coquillière/ Rambuteau, Berger et Saint-Honoré).

Une extension mesurée du secteur piétonnier permet de rendre au piéton l'intégralité de ces cheminements, tout en préservant le caractère de vie locale des ruelles proches de la rue de Rivoli. Ainsi, les rues Berger et Coquillière (sauf le tronçon entre la rue du Louvre et la rue Jean-Jacques Rousseau) deviendraient piétonnes, tout comme la rue du Pont-Neuf jusqu'à la rue de Rivoli.

Le stationnement des deux-roues motorisés est réparti en périphérie du secteur, de manière à privilégier les modes de déplacement doux sur le site.

B-24 – le nouveau jardin des Halles

Un jardin pour tous de 4,3 hectares, accessible, unitaire et divers, ludique et évolutif sera offert à des usagers de plus en plus nombreux, aux pratiques et aux horaires flexibles. Ce jardin sera ouvert sur les liaisons Est/Ouest (Bourse du Commerce / Forum rénové), et Nord / Sud (grands boulevards/ Seine) et animé le soir le long de cette dernière traversée. Il constituera une "oasis", une prairie dans la ville et ses quartiers les plus denses.

Le projet, actuellement en concertation, est développé sur les principes suivants :

La mise à un même niveau (à 35,60) de l'ensemble du jardin permet d'accéder de plain-pied au bâtiment de la Bourse du Commerce et à l'émergence du Forum. Pour ce faire, deux "plinthes" au nord et au sud marquent les limites entre jardin et voirie, intégrant des salons de jeux, ainsi que les entrées remaniées au forum souterrain. Deux allées latérales longent ces "plinthes" et permettent notamment de desservir la prairie centrale et le mail conservé de tilleuls et de marronniers au sud. La partie nord est davantage plantée, et, à terme, le nombre d'arbres augmentera de façon importante. Un cours central est-ouest permet d'intégrer la Bourse du Commerce afin qu'elle puisse s'ouvrir sur le site, de distribuer le jardin et ses aires de jeux et de créer une promenade entre Bourse et Forum avec vues sur Saint-Eustache. Ce cours sera prolongé dans une solution architecturale satisfaisante au travers du Forum, jusqu'au boulevard de Sébastopol. La transformation des serres et de leurs verrières et le décloisonnement général du jardin permettent d'établir une grande prairie centrale. L'ensemble du jardin est réglé par une résille, dont la maille "algorithmée" permet des modulations en géométrie et en altimétrie tout en gardant l'unité du plus grand jardin possible dans ce lieu relativement étroit. Des aires de jeux spécifiques pour enfants et adolescents, dont la superficie totale sera au moins égale à celle actuellement consacrée à ces usages, seront disposées de manière privilégiée au Sud du Cours.

B-25 – la restructuration des liaisons verticales

Le projet actuellement à l'étude concernant les liaisons verticales entre la surface et les espaces de transport a pour objectif une meilleure répartition des flux dans les espaces souterrains, une amélioration des conditions d'évacuation, du confort et de la qualité spatiale des liaisons, cela en maintenant la mixité d'usages du Forum et en prenant en compte l'évolution de la fréquentation prévisible au cours des prochaines décennies.

La démarche suit trois axes : la création de nouveaux accès, le prolongement d'accès existants jusqu'au niveau des espaces de transport, la restructuration d'accès existants.

Création de nouveaux accès :

- un accès depuis la place Marguerite de Navarre jusqu'au niveau de la salle d'échanges RER au -4, à l'emplacement des rotondes d'accès aux parkings souterrains, avec une connexion au mail commercial et au métro au niveau -3,
- un accès dans le volume de la Place Basse, depuis le rez-de-jardin jusqu'au niveau -3, avec une possibilité de prolongement à l'étude jusqu'à la salle d'échanges RER au niveau -4.

Prolongement d'accès existants jusqu'au niveau de la salle d'échanges :

- accès Rambuteau : prolongement du niveau -3 au niveau -4, sous réserve de faisabilité technique actuellement à l'étude, et repositionnement au niveau rez-de-chaussée en bordure de la rue Rambuteau pour une meilleure visibilité de l'accès,
- accès Berger : prolongement du niveau -3 au niveau -4 sans modification de l'implantation au rez-de-chaussée.

Restructuration d'accès existants (réorganisation des cheminements et des modes d'accès) :

- l'accès Lescot, pour lequel l'actuel système de "tube" et d'"omnibus" sera remplacé par un système de quatre escalators en "W" et un ensemble d'escaliers fixes (validation en cours par la Ville et les partenaires); le tube sera néanmoins maintenu pendant toute la phase de réalisation du nouveau bâtiment (voir B-317),
- l'accès Place Carrée fera l'objet d'une restructuration interne aux espaces RATP (en lien avec la rénovation de la salle d'échanges RER).

Le nouvel accès prévu du rez-de-jardin au niveau -3 au sein de la Place Basse est le seul dont la conception est à réaliser dans le projet du concours (voir SB-316). Son installation dans un espace généreux contribuera à valoriser les relations nouvelles à établir entre le complexe souterrain et la surface de la ville.

B-26 – les enjeux pour l'évolution des espaces de transport

Dans sa délibération du 5 avril 2006, le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) a défini les objectifs poursuivis dans l'opération de réaménagement du pôle d'échanges RER Châtelet-Les Halles, soumis à la concertation préalable. Ces objectifs sont :

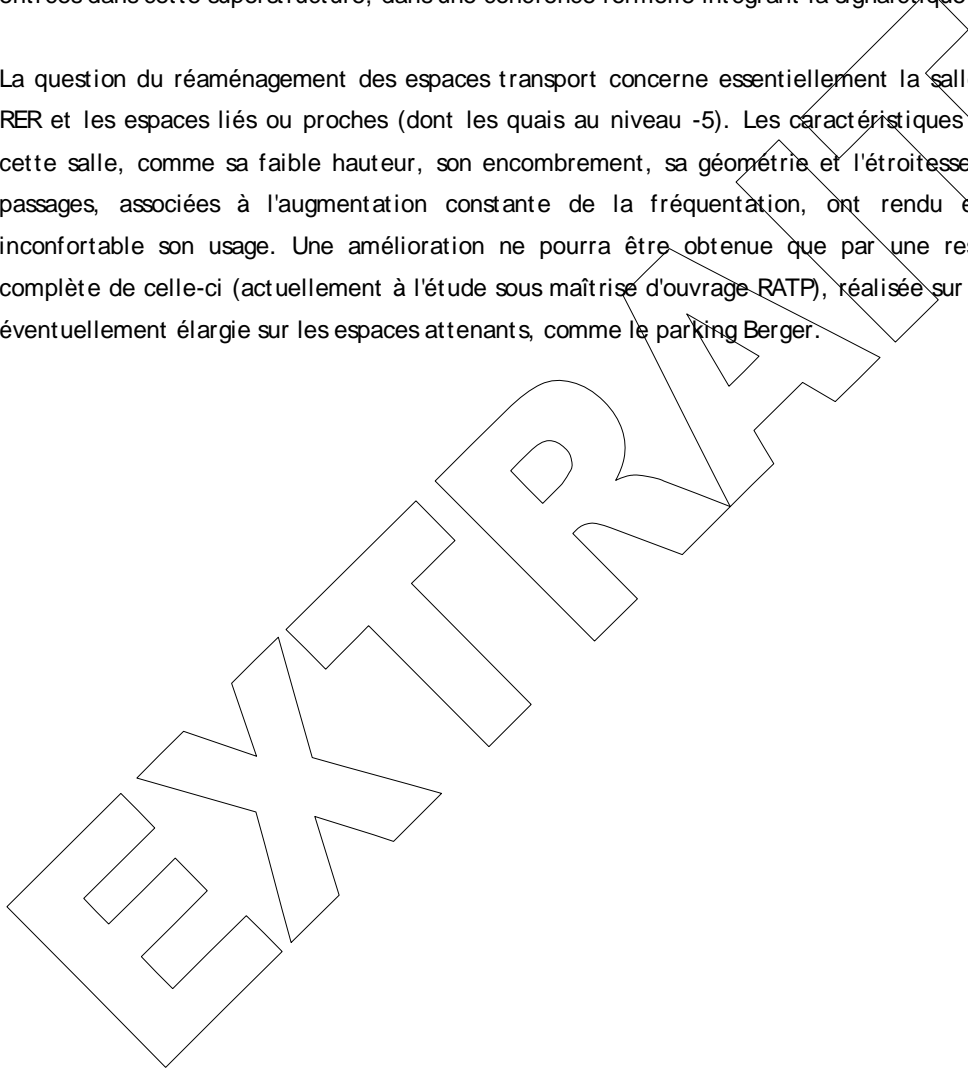
- améliorer le dispositif de sécurité incendie et d'évacuation du public du site,
- améliorer les accès et les circulations des espaces de transport en commun pour les rendre plus lisibles et adaptés aux flux de voyageurs,
- contribuer au désenclavement du pôle d'échanges,
- améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,
- améliorer la qualité de services et le confort des cheminements et des espaces du pôle de transport en commun.

La RATP mène une politique permanente d'amélioration de la sécurité dans ses espaces. Pour les Halles, cette politique concerne actuellement, et entre autres, la rénovation complète du système de désenfumage de la salle d'échanges RER et la création de nouveaux escaliers entre la salle d'échanges et les quais. Pour ce qui concerne l'évacuation des espaces de transport, la RATP a pour objectif l'augmentation des accès à la salle d'échanges RER pour anticiper la hausse constante des effectifs des voyageurs. À cet effet, la recherche d'accès les plus directs possible depuis la surface est privilégiée. L'accès projeté depuis la Place Marguerite de Navarre, qui sera indépendant du forum commercial, répond notamment à cet objectif.

La question de l'accessibilité implique des notions de dimensionnements liés aux flux, de confort, de qualité spatiale et visuelle, de lisibilité des parcours, ainsi que la prise en compte des objectifs d'amélioration de la sécurité vus plus haut. Elle inclut également l'accessibilité aux personnes handicapées.

Pour ce qui concerne la visibilité du pôle depuis la ville, le projet prendra en compte le fait que le nouveau bâtiment s'affirmera comme émergence des espaces souterrains, et en particulier de la gare. La visibilité des accès transport trouvera notamment une réponse dans la manière de réaliser les entrées dans cette superstructure, dans une cohérence formelle intégrant la signalétique transport.

La question du réaménagement des espaces transport concerne essentiellement la salle d'échanges RER et les espaces liés ou proches (dont les quais au niveau -5). Les caractéristiques actuelles de cette salle, comme sa faible hauteur, son encombrement, sa géométrie et l'étroitesse de certains passages, associées à l'augmentation constante de la fréquentation, ont rendu extrêmement inconfortable son usage. Une amélioration ne pourra être obtenue que par une restructuration complète de celle-ci (actuellement à l'étude sous maîtrise d'ouvrage RATP), réalisée sur une emprise éventuellement élargie sur les espaces attenants, comme le parking Berger.



B3

EXTRA

le projet de la nouvelle émergence du Forum des Halles

B-3 – le projet de la nouvelle émergence du Forum des Halles

Ce chapitre décrit les objectifs urbains et architecturaux spécifiques du projet objet du présent concours.

B-31 – les objectifs du projet du concours

B-311 - Nouvelle porte d'entrée dans Paris

Nouvelle porte d'entrée dans Paris pour les centaines de milliers de franciliens et de touristes empruntant les transports en commun, mais aussi nouveau cœur pour le Forum des Halles, la future émergence représente une ambition architecturale majeure par sa dimension, ses proportions et les enjeux urbanistiques concernés. Elle devra être en symbiose avec le jardin et prendre en compte les parcours horizontaux et verticaux, du citadin, du promeneur, du voyageur et du chaland.

B-312 – la situation urbaine

De par ses dimensions (une emprise au sol maximale de 146m x 126 m) il s'agit d'un ensemble remarquable, positionné au cœur d'un site où dialoguent trois monuments d'époques diverses : l'église Saint-Eustache, la Bourse du Commerce et le Centre Georges Pompidou. Le choix fait de rester sous le vélum des immeubles environnants (voir B-32 – l'emprise) lui évitera la tentation d'une confrontation en termes de hauteur avec ceux-ci, dont deux d'entre eux culminent à près de 50m, et l'amènera à un mode de dialogue différent, intégrant une relation forte avec le jardin et les immeubles riverains.

Etabli sur une emprise de la taille d'un îlot urbain et cadré par les règles du PLU, le projet gagnera néanmoins à éviter de "remplir" l'enveloppe potentielle, en termes de forme et de hauteur, afin de conserver l'image d'un ensemble exceptionnel, non assimilable à un îlot bâti. De plus, cela permettra de conserver une perception plus grande de la partie centrale du site, cadrée par les rues du Louvre, Rambuteau, Pierre-Lescot et Berger, espace dans lequel s'inscrivent le jardin et le Forum rénové.

Aucune obligation n'est donnée aux concurrents sur le caractère entier ou fractionné de l'édifice, ni sur la possibilité de couvrir partiellement ou totalement celui-ci. La future émergence, par sa cohérence, devra néanmoins apparaître comme un ensemble identifiable, comme un lieu unitaire.

B-313 – le lien avec le jardin et la ville

Dans l'organisation actuelle du site, il n'existe pas de lien entre le Forum souterrain et le jardin, et les parcours en surface sont chaotiques et peu compréhensibles. Le projet de réaménagement inverse radicalement cette situation en ouvrant le Forum côté jardin et en créant une grande promenade, le Cours, qui relie la Bourse du Commerce au boulevard de Sébastopol. Cette nouvelle configuration permettra aux très nombreux usagers du Forum et des transports en commun d'accéder en surface à un véritable espace public et de découvrir Paris par des vues sur le jardin et les monuments qui le bordent, Saint-Eustache et la Bourse du Commerce. La qualité des visions depuis l'intérieur du bâtiment vers le jardin et la ville doit d'ailleurs être considérée comme déterminante dans les orientations du projet.

Les concurrents intégreront dans leur projet un cheminement piétons reliant le jardin au côté est du Forum, en veillant à la continuité de l'espace public et à la question de la sécurité.

La relation entre le projet et le jardin ne se limite pas au seul Cours. Les deux allées latérales qui conduisent au bâtiment peuvent, ou non, aboutir sur des entrées. L'échange entre la rive ouest de la superstructure et la partie proche du jardin doit être fort et toutes sortes de moyens pourront être utilisés pour créer ce lien entre la nouvelle émergence et l'espace vert (terrasses et patios plantés, y compris dans les toitures, transparences, pénétrations, façades mobiles, etc). L'installation éventuelle de terrasses ne sera possible qu'au sein de l'emprise d'intervention, grâce à des retraits de façade, cela afin de préserver l'intégralité des 4,3 hectares du jardin.

Au final, le jardin doit être perçu comme plus proche du Forum, et en particulier depuis les niveaux souterrains de celui-ci. Les concurrents se baseront sur les plans du projet de jardin fournis au dossier pour définir la forme de cette nouvelle relation entre le Forum et le jardin.

Côté est, le débouché du Cours face à la rue de la Cossonnerie ne peut être le seul lien entre l'émergence du Forum et la ville. Les concurrents jugeront de la pertinence d'une mise en relation plus forte sur tout le linéaire de la façade rue Pierre Lescot et sur les rues Rambuteau et Berger. Une relation privilégiée pourra également être établie avec la place Joachim du Bellay, lieu très fréquenté organisé autour de la fontaine des Innocents. Dans tous les cas, ces mises en relation ne se traduiront pas nécessairement pas la création de portes d'accès mais plutôt par une porosité du rez-de-chaussée et une fluidité dans l'implantation des surfaces programmatiques.

B-314 –réaliser un espace public et mettre en œuvre un programme cohérent d'équipements et de services

Une émergence du monde souterrain.

Diverses entités programmatiques sont à installer dans ce nouvel édifice, la première d'entre elles étant l'espace public traversant l'émergence du Forum et mettant en relation les niveaux souterrains et la surface. De par ses dimensions – la Place Basse dépasse les 40m x 40m au niveau -3 et elle est située à 14m de profondeur – et de par sa position centrale au carrefour de tous les espaces souterrains et de surface, cet espace commun, qu'il soit couvert ou non, devra être un lien spectaculaire entre le monde souterrain et la surface de la ville et acquérir le statut de "cœur" du Forum rénové.

Une synergie programmatique pour un lieu "unique".

Le programme détaillé au chapitre B-5 énonce et décrit les différentes entités à intégrer dans la superstructure du Forum. Ce programme ne doit pas se traduire par un "collage" hétéroclite dans un même espace, mais bien par la création d'un lieu "unique" et identifié. L'ensemble est articulé autour de trois pôles : les équipements culturels, les services métropolitains et l'environnement et le bien-être. Une synergie doit être trouvée entre les différentes composantes programmatiques publiques et privées afin qu'elles participent ensemble à l'animation du lieu et qu'une image renouvelée du site se dégage, attractive et contemporaine.

Les équipements publics devront en particulier être suffisamment mis en valeur, visibles et accessibles.

B-315 –transparences, emprises non constructibles et couverture

La question de la lumière naturelle à l'intérieur du Forum, de sa superstructure et de ses niveaux souterrains, est fondamentale. Elle se traduit par la recherche de la plus grande transparence des façades des espaces de circulation ainsi que des couvertures mises en place sur ceux-ci.

Cette notion de transparence est particulièrement importante pour ce qui concerne les trois niveaux souterrains de l'ancien Forum, pour lesquels la notion "d'espace extérieur" dans la Place Basse était une condition de sécurité du permis de construire initial afin de réduire l'effet de stress dû à l'enfouissement en cas de sinistre (voir B-72).

Le corollaire de cette recherche de transparence est la non-constructibilité de certains espaces à l'intérieur de l'emprise. Sont concernés la Place Basse et le passage du Cours, au-dessus desquels seules des structures légères (liaisons verticales, passerelles) ou transparentes (couverture éventuelle) pourront être réalisées, et dans la limite d'une faible réduction de l'éclairage naturel et d'une conservation de l'axe visuel sur le Cours.

La transparence et la qualité de filtrage de la lumière sont aussi des caractéristiques déterminantes pour l'élaboration de l'image nocturne du bâtiment. L'apparence lumineuse de cet édifice sera déterminante sur la nouvelle ambiance nocturne du jardin, des rues avoisinantes et du quartier des Halles. Elle devra faire l'objet d'une étude approfondie et devra être présentée dans les documents du rendu.

La couverture constitue en réalité les 5^{ème} et 6^{ème} façades de l'édifice vu du dessous et vu des bâtiments et monuments riverains, voire éloignés. On aura compris qu'elle peut être traitée de différentes manières, dans le cadre des objectifs précités. Elle pourra être unitaire ou fractionnée. Elle pourra couvrir complètement ou partiellement le volume. Elle pourra être accessible ou non, ludique, technologique (captation d'énergie) ou végétalisée en dehors des parties transparentes.

B-316 –la liaison verticale dans la Place Basse

La mise en relation entre le monde souterrain et la ville ne sera pas seulement spatiale et visuelle, mais également physique. Il sera réalisé entre la place basse et le rez-de-jardin une liaison comprenant un escalier et un groupe de deux ascenseurs permettant l'accès des personnes à mobilité réduite. Des escalators pourront compléter cet ensemble. Dans le respect des objectifs de transparence, de lumière et de faible encombrement de la place Basse, le positionnement et la formalisation de ces éléments devront répondre à des raisons fonctionnelles, comme la mise en relation directe des espaces souterrains avec la ville et en particulier avec le jardin, accordée avec le passage du Cours. Mais ils devront également prendre en compte d'autres critères, comme le parcours de l'utilisateur et la vision dynamique qui en résultera.

B-317 –la prise en compte des autres liaisons verticales

L'ancien Forum comprend actuellement trois accès aux niveaux souterrains, situés aux trois portes Rambuteau, Lescot et Berger. Si pour cette dernière porte, il n'est prévu aucune modification au rez-de-chaussée, les portes Rambuteau et Lescot font elles l'objet de réaménagements profonds.

Dans le cas de la porte Rambuteau, le groupe actuel d'escaliers, d'escalators et d'ascenseurs sera repositionné en bordure de l'emprise du projet, côté rue, permettant un accès plus direct vers les sous-sols et réduisant ainsi l'impact de l'entrée en rez-de-chaussée dans la superstructure.

Dans le cas de l'accès Lescot, actuellement le plus fréquenté du site et appelé à le rester, même si une meilleure répartition des flux réduira à terme son importance, le nouveau système en "W", plus

compact, ne pourra être mis en place qu'en fin d'opération, lorsque la mise en service des nouveaux accès à la salle d'échanges RER permettra le report vers ceux-ci des flux de voyageurs. Il est donc possible que le futur bâtiment soit achevé avant la réalisation du "W". Les concurrents devront donc prévoir le maintien de l'actuel système de "tube" et "d'omnibus" au-delà de la fin des travaux de la superstructure.

Côté Lescot également, un autre groupe d'ascenseurs, desservant le niveau -4 et l'accès aux espaces de transport, sera mis en place près de la tour de sécurité conservée.

Pour ces deux accès, Rambuteau et Lescot, les documents graphiques du dossier documentaire donnent les implantations à prendre en compte pour la conception de l'espace public à rez-de-chaussée du bâtiment.

Si la future superstructure du Forum se doit d'être, entre autres, l'expression des grandes fonctionnalités souterraines et en particulier l'émergence à la surface de la ville de la gare RER, il n'en reste pas moins que le traitement de chacune de ses portes périphériques (Rambuteau, Lescot et Berger) et de son nouvel accès central par la Place Basse doit permettre d'améliorer la visibilité de ces fonctions et la compréhension des parcours d'accès.

En particulier, la question de la visibilité des espaces de transport pourra être abordée à deux échelles :

- la première échelle est globale et répond à la façon dont la superstructure du Forum s'affirmera comme l'émergence de la gare et du monde souterrain, et dont elle exprimera cette fonction de porte d'entrée dans Paris.
- La seconde échelle est celle des portes périphériques d'accès au pôle transport de l'emprise de cette superstructure, à savoir Lescot, Rambuteau et Berger. Ces portes pourront avoir une traduction architecturale cohérente, mettant en avant leur fonction commune d'accès à la gare souterraine.

Les différentes issues de secours des niveaux souterrains, appelées tours de sécurité (TS) ou sorties Forum (SF) sont à maintenir dans le projet. Dans le cas où elles seraient enclavées dans des espaces clos (emprises de commerces ou d'équipements, par exemple), des couloirs protégés sont à prévoir pour permettre un débouché à l'air libre (voir schéma en annexe).

Les ascenseurs existants provenant des sous-sols seront rénovés et mis aux normes personnes handicapées dans le cadre du projet des liaisons verticales (hors concours) et pourront être prolongés dans les niveaux supérieurs du projet dans le cadre du concours (voir B-82 pour la question du chiffrage).

Pour ce qui concerne les livraisons depuis les aires de débord du niveau -2, il est décrit en B-748 les monte-charges conservés, prolongés ou créés pour desservir le rez-de-chaussée depuis ces aires de livraisons nord et sud. Dans tous les cas, les concurrents pourront prévoir dans le cadre de leur projet le prolongement de ces monte-charges jusqu'aux niveaux supérieurs du projet (voir B82 pour la question du chiffrage).

Pour ce qui concerne les accès à créer dans le cadre du projet de superstructure pour desservir les nouvelles surfaces en étage, il n'est fourni aucune préconisation aux concurrents qui sont libres de définir la forme et le positionnement de ceux-ci. Ces accès pourront être individualisés pour chaque programme ou bien desservir une coursive sur laquelle donneront les différentes entités.

Pour ce qui concerne les cheminements d'évacuation des différents programmes, il est précisé qu'ils devront rester indépendants de ceux des niveaux inférieurs pour des questions de réglementation incendie. Il est au demeurant envisageable d'utiliser les tours de sécurité en les prolongeant pour

évacuer les niveaux supérieurs à la condition de respecter la règle citée plus haut (dédoublage des paliers du rez-de-chaussée, parcours depuis les sous-sols et les étages séparés jusqu'à leurs débouchés extérieurs).

Enfin, les actuels volumes dédiés aux passages de ventilation pour les espaces souterrains seront préservés et intégrés au projet, en respectant les contraintes techniques et de fonctionnement décrites au B-732.

B-318 – l'architecture et le confort

Sans entrer dans les considérations techniques et fonctionnelles et les objectifs et contraintes listés aux chapitres B-73 et B-74, il est nécessaire de rappeler que les options architecturales retenues par les concurrents doivent intégrer des éléments de confort.

Il a été souligné au §B-315 la nécessité d'un éclairage naturel des espaces publics de surface et du sous-sol. Il sera utile de compléter les verrières verticales ou horizontales par des systèmes de filtration permettant de contrôler le rayonnement solaire et l'élévation de température liée à celui-ci.

Dans le cas d'espaces couverts par des verrières ou toitures transparentes, des dispositifs permettant d'évacuer l'air chaud sont souhaitables, dans le souci d'éviter les effets de serre dans ces volumes.

Pour ce qui concerne les espaces laissés ouverts, la question du vent et de l'accélération des filets d'air (effet Venturi) devra être prise en compte, et détaillée dans la notice architecturale et technique.

Dans le cadre de la transformation de la place Basse, il est laissé aux concurrents la possibilité de conserver, remplacer ou de supprimer les verrières existantes. Quelle que soit l'option choisie, il devra être établie une nouvelle limite entre les espaces actuellement chauffés et climatisés des galeries commerciales et les espaces extérieurs, afin d'éviter les déperditions d'énergie. Cette limite pourra se situer en périphérie de la place Basse (cas de nouvelles verrières) ou en périphérie des espaces de circulation du rez-de-chaussée. Pour autant, cette limite ne sera pas obligatoirement fixe. Dans le cas de nouvelles verrières, il est concevable que des ouvrages mobiles (panneaux verriers ou autres) mettent en communication l'intérieur et l'extérieur à certaines saisons, considérant le fait que l'air frais restera naturellement dans les niveaux inférieurs en été. De la même façon, l'enveloppe extérieure, sous réserve des questions de coût et de maintenance, pourra conserver des parties mobiles mettant largement en relation l'intérieur de la superstructure avec le jardin et la ville (pour ces questions, voir également en B-72 les contraintes de sécurité).

Pour ce qui concerne les espaces clos des programmes d'équipements ou de commerces, les exigences en termes de protection thermique sont élevées et correspondent à la réglementation RT2005 -20% (voir B-6). Il est précisé qu'il ne sera pas réalisé de climatisation dans les nouveaux espaces créés en superstructure, qu'il s'agisse de circulation ou d'espaces clos d'équipements ou de commerces.

L'objectif général est d'atteindre le niveau qualitatif d'usage et de confort requis avant tout par des moyens architecturaux, les moyens techniques ne venant qu'en complément.

La notion de confort englobera également la question de l'acoustique des lieux. Un soin particulier sera porté sur les grands espaces couverts afin d'éviter un niveau de bruit de fond trop élevé. Des

dispositifs cassant le parcours du son ou permettant d'en absorber une partie pourront être employés pour réduire les temps de réverbération.

B-319 – la pérennité et la maintenance

Sur le site des Halles où les dysfonctionnements et l'usure précoce de certains ouvrages sont patents du fait de l'importance de sa fréquentation, les questions concernant la pérennité des futures réalisations se posent avec acuité (voir également en B-6).

Ces questions seront étudiées à plusieurs niveaux : en termes de durabilité des matériaux et des procédés constructifs choisis et en termes de simplicité de l'entretien et de la maintenance.

Les choix faits concernant les matériaux, produits et procédés constructifs seront détaillés dans la notice architecturale et technique et il sera systématiquement privilégié la résistance au temps et à l'usage dans ce lieu sur-fréquenté. Il sera également privilégié les solutions dont les coûts de maintenance sont réduits.

La question de la protection vis-à-vis des pigeons, dont les dégradations sont réelles à Paris, sera également prise en compte par les concurrents.

Il sera décrit les modes de maintenance prévus et les dispositions prises pour permettre celle-ci dans des conditions de facilité et de sécurité acceptables. Cela concerne entre autres les toitures, verrières horizontales et verticales, façades, grands volumes, équipements peu accessibles et tous ouvrages spécifiques au projet développé.

EXTRA

B-32 – l'emprise du projet

L'emprise du projet est définie en plan et en coupe, selon les documents graphiques du Dossier Documentaire.

Il s'agit en tout état de cause d'une emprise maximale et non d'une implantation ou d'une emprise obligée.

B-321 – l'emprise en plan

En plan, au rez-de-chaussée, l'emprise est définie par les alignements des rues Rambuteau, Pierre Lescot et Berger, le quatrième côté étant la limite est du Jardin des Halles.

B-322 – l'emprise en profondeur

En profondeur, l'emprise du projet inclut tout le volume du "cratère" jusqu'à la surface de la Place Basse au niveau -3, y compris les épaisseurs diverses liées au complexe d'étanchéité et aux systèmes de revêtements de sol (dalles sur plots). Le niveau le plus bas du projet sera la surface de la dalle béton formant la couverture de la salle d'échanges RER au niveau -4. Les allèges des poutres formant saillie sur cette dalle dont la fonction actuelle est la reprise de la tension des câbles précontraints devront être dérasées afin d'effectuer une mise à plat de cet espace (voir § B-731 – le génie civil et les capacités portantes).

Dans tous les cas de figures envisageables par les concurrents sur la Place Basse, il sera nécessaire d'inclure dans le projet la suppression de tout le complexe actuel comprenant l'étanchéité, sa protection, la structure supportant les dalles sur plots et les dalles sur plots elles-mêmes. Si cette place, dans sa nouvelle configuration, n'est plus un espace extérieur, le nouveau complexe de revêtement de sol n'aura pas à inclure d'étanchéité. Dans le cas contraire, l'étanchéité et sa protection devront être étudiées pour permettre l'accès des personnes handicapées à cet espace (voir B-42).

Sur les faces latérales du "cratère", l'emprise du projet sera limitée par les vitrines actuelles des commerces. Des déplacements ponctuels et limités de la position de ces vitrines sont envisageables à l'intérieur de l'emprise du projet. Toute réduction d'emprise des surfaces commerciales n'est pas souhaitable à priori, dans la mesure où l'impact financier sur l'opération peut être considérable; elle ne peut éventuellement être acceptée que si le gain en cohérence architecturale est significatif.

Pour ce qui concerne les coursives périphériques de la place Basse, il est laissé aux concurrents la liberté d'adapter ou de modifier l'existant à la condition de conserver une circulation confortable devant les vitrines et les accès des magasins.

B-323 – l'emprise en superstructure

En termes strictement réglementaires, le volume de la superstructure s'inscrit dans l'enveloppe définie au PLU, article UG10. A savoir : le plafond des quartiers centraux, placé à 25m de hauteur et les gabarits-enveloppes déterminés par les prospectus dans les trois rues périphériques, Rambuteau, Pierre Lescot et Berger. Ces gabarits-enveloppes imposent des hauteurs réduites en bordure des voies, en particulier sur Rambuteau et Berger dont les largeurs étroites engendrent des hauteurs à l'égout de l'ordre de 13m (voir à ce sujet les gabarits-enveloppes en annexe 3 du cahier des charges et le PLU dans le dossier documentaire).

En termes d'orientations urbaines, le projet, dans son ensemble, aura une hauteur générale réduite par rapport à l'enveloppe définie au PLU.

Cela a pour intérêt de :

- accompagner le jardin dont la canopée des arbres se situera à environ 9 à 12 m,
- ménager les vues des riverains,
- supporter les gabarits étroits des rues adjacentes,
- ménager des vues périmétriques sur les façades voisines pour conserver une perception complète du site central jusqu'à la rue Pierre Lescot.

La possibilité reste néanmoins ouverte d'inscrire localement des volumes du nouveau bâtiment jusqu'aux limites de l'enveloppe du PLU pour des raisons liées aux choix architecturaux ou programmatiques du projet, et en expliquant cette démarche dans la notice architecturale.

La possibilité de saillie sur les trois rues périphériques est décrite à l'article UG11 du PLU. Côté jardin, il n'est pas envisageable d'installer des éléments en débord ou en surplomb au-delà de la limite d'emprise.

EXTRA



les personnes handicapées

B-4 – les personnes handicapées

B-41 – les objectifs généraux de la Ville de Paris

La Ville de Paris a placé depuis plusieurs années au premier rang de ses préoccupations l'accessibilité des personnes handicapées aux services dispensés dans les équipements publics, et cela avec la plus grande autonomie possible, ainsi que l'accessibilité dans tout nouvel aménagement urbain ou bâti et dans toute réhabilitation d'ouvrages existants.

Des documents techniques spécifiques sont disponibles sur le site paris.fr :

- Schéma directeur d'accessibilité des bâtiments publics, dans la construction ou la réhabilitation des bâtiments de la ville de Paris (également au C-6)
- Schéma directeur handicapés de la Direction de la Voirie et des Déplacements

Les textes réglementaires applicables sont les suivants :

- Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les E.R.P
- Code de la construction et de l'habitation - Personnes handicapées - Articles L111-7 à L111-8-4 et R111-18 à R111-19-11 et arrêté du 31/05/94
- Commentaires techniques pour l'application des articles R111-19 et R111-19-1 du CCH et de l'arrêté d'application du 31/05/94

Parmi les prescriptions indispensables à prendre en compte, il faut noter :

Le niveau d'accès doit être raccordé de plain-pied avec les dessertes voirie (éviter les emmarchements monumentaux). Les étages doivent tous être desservis par ascenseur quel que soit le nombre de niveaux. L'accès aux ascenseurs doit être situé au plus près de la zone d'accès au bâtiment.

L'accès doit être commun à tous les utilisateurs. Réserver un accès spécifique aux personnes handicapées est peu souhaitable. Si l'utilisation du bâtiment nécessite des accès séparés pour différentes catégories d'utilisateurs, chaque accès doit de préférence être accessible aux personnes handicapées (exemple : une salle de conférence ou de spectacle ayant un accès pour le public et un accès pour les professionnels).

Le cheminement adopté à l'intérieur des bâtiments doit être le même pour tous les usagers.

L'organisation des différents services rendus dans un équipement doit être simple et lisible pour assurer une orientation facile des utilisateurs.

Les contraintes liées à l'évacuation des personnes atteintes de déficiences (mobilité réduite, troubles sensoriels comme la vision ou l'ouïe) doivent être au cœur de la conception architecturale : l'évacuation du bâtiment doit être aussi facile que son accès, pouvoir s'effectuer de façon autonome et de préférence selon un cheminement identique pour tous. L'évacuation des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) peut nécessiter dans certains cas (notamment lorsque l'effectif défini à l'article GN8 est dépassé) de disposer de locaux refuges dans les étages. La superficie de ce ou de ces locaux d'attente doit être calculée de manière à permettre de recevoir l'effectif total des personnes à mobilité réduite susceptibles d'être accueillies simultanément à l'étage en question.

Lorsque la vision vers l'extérieur fait partie du programme architectural, il sera tenu compte de la hauteur de vision depuis un fauteuil roulant (1m10).

B-42 – l'amélioration de l'accessibilité aux personnes handicapées sur le site des Halles

Dans la situation actuelle du complexe souterrain des Halles, le niveau d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) est très faible. Deux groupes d'ascenseurs desservent les niveaux rdc à -3 dans l'ancien Forum, mais sans accéder au niveau des espaces de transport. Pour le nouveau Forum, un seul groupe d'ascenseurs en libre service dessert tous les niveaux, mais sans permettre l'accès à la salle d'échanges. Le voyageur handicapé qui veut atteindre cette salle doit passer par la rue de la Ferronnerie où un ascenseur unique lui permet d'atteindre le niveau -4.

Dans le cadre du projet des liaisons verticales (hors concours), il est prévu d'améliorer cette offre en créant de nouvelles liaisons desservant tous les niveaux souterrains (Marguerite de Navarre, porte Lescot, un des deux ascenseurs de la porte Berger et différents accès à l'étude dans la partie nouveau Forum).

Dans le cadre du projet de superstructure, les concurrents prendront en compte les objectifs suivants:

- intégrer le départ du groupe d'ascenseurs de la porte Lescot (voir le dossier documentaire),
- mettre en place un nouveau groupe d'ascenseurs dans la Place Basse (voir § B-316 – la liaison verticale dans la Place Basse)
- desservir les niveaux d'étages du futur bâtiment au moyen de liaisons PMR, aussi bien pour les circulations que pour les programmes d'équipement et de commerces (le cas échéant).

De plus, dans l'objectif de rendre accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) la Place Basse et sa périphérie au niveau -3, le projet intégrera la mise à plat du fond de celle-ci, incluant le dérasement des allèges de poutres servant actuellement à la tension des câbles de précontrainte (voir §B-731). Dans la mesure où cet espace serait protégé de la pluie, le complexe d'étanchéité ne serait plus utile et une mise à plat totale de cet espace pourrait être réalisée. Dans le cas contraire, il sera étudié la mise en place d'un complexe le plus mince possible avec des accès par rampe pour les PMR.

La question de l'accessibilité ne se limitera pas aux seules personnes à mobilité réduite, mais sera étendue à d'autres types de handicaps, en particulier la malvoyance et la malentendance. La logique et la simplicité des parcours, l'absence d'obstacles, les signalétiques adaptées, en particulier tactiles et auditives pour les malvoyants et lumineuses pour les malentendants, feront partie des mesures à prendre pour améliorer l'accès des espaces aux personnes subissant ces handicaps.



la programmation

B-5 - La programmation

B-51 – les objectifs généraux de la programmation

Le Forum rénové doit offrir au cœur de Paris un espace digne d'une capitale du XXI^e siècle, qui réconcilie le quartier avec sa vocation d'échanges, de rencontre et d'accueil de multiples populations à l'échelle métropolitaine. Dans cet esprit, la programmation répond aux objectifs suivants :

B-511 – la nouvelle émergence du Forum des Halles : lieu d'échange dédié à la culture et aux loisirs urbains

Faire de ce lieu de passage un lieu de rencontres :

Implantée au-dessus de la gare RER et du centre commercial du Forum, en bordure du grand jardin du centre de Paris, la nouvelle émergence du Forum des Halles offre un lieu de rencontre exceptionnel au cœur de l'agglomération.

800 000 personnes transitent chaque jour dans l'ensemble du pôle de transport en commun, métro et RER ; 120 000 d'entre elles fréquentent le centre commercial, et 100 000 sortent dans la ville. Le nouveau bâtiment devra offrir aux usagers des espaces souterrains un espace public gratuit leur permettant de s'arrêter un instant pour profiter de la vue sur le jardin, de prendre connaissance de l'offre culturelle du site, de la ville et de l'agglomération et d'organiser des rencontres.

Développer et renouveler les pratiques culturelles existantes :

Le nouveau conservatoire du centre double la surface dédiée à l'enseignement (danse, musique, art dramatique) et se dote d'une salle de diffusion mutualisée avec d'autres structures.

La nouvelle bibliothèque tous publics retrouve des espaces de lecture conviviaux en bénéficiant de la lumière naturelle.

Les pratiques amateurs proposées par une nouvelle structure de Paris-Ateliers (arts plastiques, métiers d'art, ateliers pour enfants) et des salles de répétition dédiées au spectacle vivant, ouvertes à tous (danse, musique, théâtre et le programme "ChanDanse des Sourds") doivent participer de l'animation du site.

L'animation musicale doit pouvoir se produire sur l'espace public, dans les restaurants et cafés du nouveau bâtiment, dans le respect des riverains. Elle doit être un élément fort d'attractivité du lieu et du site, le week-end, en soirée, en été comme en hiver.

Offrir aux jeunes et aux enfants des services accessibles, attractifs et abordables :

L'offre culturelle, l'offre commerciale et l'offre de loisirs, restauration, billetterie, produits culturels doit offrir une part non négligeable de prestations abordables par ce public et qui lui soient particulièrement destinés.

Préserver et améliorer la vie de quartier :

Ce programme devra combler les manques avérés, tant en matière de services que de commerces pour les populations résidentes ou qui fréquentent ce quartier.

Attirer et surprendre de nouveaux publics :

Ce qu'on trouvera dans cette nouvelle superstructure devra offrir une impression de nouveauté et de séduction, autant pour l'offre commerciale que pour les équipements publics. Il s'agit en effet de renouveler l'image du lieu, de donner aux équipements publics un caractère novateur et attractif et aux commerces une image de créativité et de modernité. Des événements éphémères contribueront aussi à renouveler l'attractivité.

L'émergence d'un Lieu "unique" à vocation métropolitaine

L'aménagement de l'espace public comme des équipements publics et privés doit participer du même concept scénographique pour dégager une impression d'ensemble, de lieu unique et surprenant, tant dans son design que dans son éclairage.

B-512 – Principales composantes du programme

Le futur bâtiment remplacera les actuels pavillons situés en superstructure du Forum des Halles, rue Rambuteau et rue Lescot. Ces derniers abritent aujourd'hui des équipements publics (pour une surface de l'ordre de 4 000 m²) dont une partie doit être reconstituée dans la future émergence, des surfaces commerciales en rez-de-chaussée (2.700 m² de surface utile), et des espaces fonctionnels (locaux techniques, évacuation).

L'édifice devra proposer une surface utile totale d'environ 14.000m², compte tenu des objectifs urbains liés au projet retenu de réaménagement du quartier des Halles. A cette surface s'ajoutent les surfaces publiques de circulation horizontale et verticale, couvertes ou non, dans l'emprise d'intervention du concours.

La nouvelle superstructure accueillera plusieurs composantes :

- Des espaces publics de circulation, reliant les différentes composantes du programme, la ville, le jardin, et les espaces souterrains.
- Un programme d'équipements publics et culturels
- Un programme de services à caractère métropolitain
- Un programme de commerces et restauration
- des équipements techniques liés au fonctionnement de la superstructure et des niveaux inférieurs du Forum des Halles (sécurité, maintenance, livraisons..)

Les fiches techniques rassemblant pour chaque unité de programme la vocation et la mission de l'équipement, le détail et l'organisation des surfaces, les prescriptions techniques spécifiques à intégrer dès la phase de conception, sont présentées en annexe.

Il est cependant précisé au concurrent que le projet retenu pourra voir son programme évoluer en phase étude, tant en termes de nature qu'en termes de surface, afin de tenir compte des apports de la concertation et des discussions avec les partenaires.

B-513 –un enjeu essentiel d'équilibre et de mise en synergie des différentes composantes du projet

La réussite de l'opération de rénovation passe par un bon équilibre des différentes composantes du programme. Il s'agit de favoriser au sein de la future émergence du Forum la mixité des fonctions et des usages qui fait la richesse du quartier des Halles.

Dans cet esprit, la programmation du futur bâtiment a été imaginée autour de trois "pôles":

1/ Pôle "culture" (9400m2 environ), cœur de programme comprenant

le livre

- bibliothèque tous publics
- café littéraire

la musique, le spectacle vivant, les arts plastiques et métiers d'art

- conservatoire et auditorium
- pôle de pratiques amateurs

l'évènementiel et la mode

- le "Café du XXIe siècle"
- espace jeunes créateurs

2/ Pôle "services métropolitains" (1000m2 environ)

- Billetterie spectacles et musées
- Office du Tourisme
- Office du tourisme des enfants
- Antenne jeunes
- Maison "Roue libre" étendue

3/ Pôle "environnement et bien-être" (2500m2 environ)

- village des saveurs
- espace bien-être

Des **locaux techniques, fonctionnels et de réserve (1100m2 environ)** s'ajoutent à ces trois pôles

Au-delà de l'équilibre souhaité en matière de surfaces, nous attirons l'attention du concurrent sur l'enjeu de mise en synergie de ces différentes composantes, essentiel pour l'animation du bâtiment, et qui pourra prendre différents aspects :

- Le renforcement de l'attractivité du nouveau bâtiment et de sa fonction d'animation par l'association et la mise en relation de ses différentes composantes : équipements publics / commerces / restauration / espaces communs, et la mise en relation avec les autres composantes du site : jardin / espaces publics de surface / Forum souterrain ;
- La possibilité de mise en commun de certains espaces (exemple : salle de diffusion du conservatoire, accueil commun d'équipements publics) ;

- La complémentarité des fonctions entre équipements, commerces, et services afin de démultiplier et d'enrichir les motifs de fréquentation de la nouvelle émergence du Forum (exemple : équipements culturels, billetterie spectacles, café littéraire, librairie..).

Des proximités entre certains équipements peuvent être intéressantes : l'antenne jeunes, l'office du tourisme enfants et l'office du tourisme par exemple; à ce titre des localisations préférentielles sont proposées dans les tableaux, le concurrent restant libre d'envisager les rapprochements et positionnements cohérents dans le cadre de son projet. Pour autant, la synergie souhaitée ne doit pas se faire au détriment de l'identité, la visibilité, l'accessibilité et la mise en valeur de chacun des équipements publics. Cette recherche de visibilité et d'accessibilité ne se traduit pas automatiquement par une positionnement de l'entité (ou de son accès) en rez-de-chaussée. Des solutions de coursives publiques très accessibles et bien visibles peuvent avantageusement résoudre ces questions.

D'autre part, il est fortement déconseillé d'installer des vitrines de commerces sans surface de circulation permettant l'accès ou la vision directe sur celles-ci. Ces situations engendrent habituellement une opacification de ces façades au détriment de la qualité de l'espace public.

Les enjeux de mise en relation des différentes composantes sont cruciaux, compte tenu des différences de nature en termes de fréquentation et de perception entre celles-ci.

Ainsi :

- Les activités de commerces, de services, de restauration sont des "points chauds", à même de générer de l'animation, et de "l'image" par le potentiel de mise en scène spectaculaire des vitrines et des espaces.
- Les équipements publics, intrinsèquement moins fréquentés, ne doivent cependant pas générer des ruptures ou des enclaves et devenir des "zones froides" du bâtiment.
- De manière générale, il paraît souhaitable de localiser les parties animées au centre du dispositif, sur le passage du Cours et sur les faces côté jardin et côté rue Pierre Lescot, afin de préserver la tranquillité des riverains des rues Rambuteau et Berger.

La mise en relation des équipements avec les autres activités de la superstructure, leur perception depuis l'espace public sont donc des critères déterminants de réussite de l'opération.

B-514 - l'animation du cœur de Paris, en phase avec les nouveaux rythmes urbains

La nouvelle émergence du Forum doit contribuer à une meilleure animation du quartier central de la capitale tout au long de la journée jusqu'en soirée. Il ne serait pas concevable d'installer au cœur du quartier des Halles un ensemble de cette taille, dont l'image nocturne serait éteinte.

Cette nouvelle émergence constitue une opportunité majeure pour corriger l'actuel effet de "coupure" entre le quartier et le Forum, généré par la fermeture le soir des espaces commerciaux de ce dernier. L'objectif est de faire vivre le bâtiment aux mêmes rythmes que les rues environnantes.

En relation avec les objectifs de traitement urbain et architectural énoncés par ailleurs (traitement de l'émergence du complexe souterrain, mise en relation des espaces souterrains et du niveau ville), la programmation du futur bâtiment doit contribuer à atteindre cet objectif par :

- l'intégration en son sein de surfaces à vocation événementielle et de loisirs ;
- le fonctionnement de l'ensemble des unités de programme de façon cohérente sur une large amplitude horaire, et notamment en soirée.

B.515 –une programmation commerciale renouvelée

Des études préalables ont permis de définir plusieurs axes thématiques qui apparaissent pertinents dans le contexte du quartier des Halles : l'événementiel et la culture, l'environnement et le bien-être.

Au-delà d'une exigence de complémentarité par rapport aux offres de loisirs ou de commerces déjà présentes dans le quartier, l'objectif est d'apporter une réelle valeur ajoutée à l'ensemble du quartier des Halles, susceptible de renforcer son caractère "exceptionnel" et unique à l'échelle parisienne.

Ces thématiques retenues, qui s'inscrivent dans les tendances et les attentes de consommation, seront déclinées sous forme de concepts innovants : traitement "spectaculaire" et mise en scène des espaces, offre de produits ou de services innovants..

Ces orientations sont déclinées ci-dessous en termes de programmes. Les candidats sont cependant libres d'apporter des variations programmatiques et scénographiques à ces préconisations si elles s'inscrivent dans les objectifs généraux du projet.

B-52 – le pôle "culture"

Equipements publics

- un conservatoire dédié à la musique, la danse et l'art dramatique, intégrant une salle de diffusion, pour une surface globale utile de 3.500 m² ;
- une bibliothèque tous publics pour une surface utile de 1.000 m² ;
- un pôle dédié aux pratiques amateurs pour une surface utile de 2.000 m² comprenant des ateliers et des salles de répétition pour le spectacle vivant, ainsi que le programme "ChanDanse des Sourds".

Il est précisé que le conservatoire, actuellement déjà présent sur le site, est le seul équipement dont l'activité ne peut être arrêtée. Ses nouveaux locaux devront être réalisés avant la démolition des locaux actuels et le déménagement prévu pendant les vacances scolaires. A défaut, des locaux provisoires devront être prévus pour une opération "tiroir".

Loisirs urbains (équipements privés)

. **Le "Café du XXI^e siècle"** (2.000m²) intégrant par exemple les fonctions suivantes :

- Un grand café-brasserie,
- Un espace épicerie-traiteur,
- Un lieu culturel, pouvant intégrer un espace d'exposition, une galerie d'art, une librairie spécialisée...
- Un lieu de spectacles et d'événements : performances artistiques, concert...

L'ensemble devra renvoyer une image résolument contemporaine et ouverte sur l'extérieur.

La localisation préférentielle est envisagée du côté du jardin des Halles, avec une répartition possible des surfaces en rez-de-chaussée et en étage. Dans le but d'un échange étroit avec le jardin, la façade pourrait s'ouvrir largement et des terrasses pourraient être trouvées par un recul de cette dernière par rapport à la limite d'emprise du projet.

. **L'espace jeunes créateurs** (500m² environ)

Dans une perspective "événementielle", il est également envisagé de transférer dans la superstructure l'espace consacré aux Jeunes Créateurs de Mode du Forum, actuellement situé au premier sous-sol du Forum des Halles.

Ces espaces de mode y gagneront en visibilité, et donneront une image qualitative et valorisante de la mode au sein du quartier.

. **Le Café littéraire** (400m² environ) majoritairement en rez-de-chaussée et donnant sur l'espace public

équipements publics	surface utile estimée	localisation préférentielle
Conservatoire, dont auditorium	3 500 m ²	RdC et étage secteur Sud
bibliothèque	1 000 m ²	espace d'accueil en RdC ou en coursive, autres locaux en étage
<p>pôle des pratiques amateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - spectacle vivant - salles de répétition environ 650 m² - Paris-Ateliers environ 700 m² - Programme "ChanDanse des Sourds" environ 500 m² - Locaux communs (accueil, salle polyvalente, etc) environ 150 m² 	2 000 m ²	espace d'accueil en RdC ou en coursive, autres locaux en étage
surface équipements publics	6.500M2	
équipements privés	surface utile estimée	localisation préférentielle
"Café du XXIe siècle"	2.000 m ²	RdC/ étage
Café littéraire	400 m ²	RdC/ étage
Espace jeunes créateurs	500 m ²	RdC/ étage
Surface équipements privés	2.900M2	
Surface totale	9 400 m²	

B-53 – le pôle "services métropolitains"

Une série d'équipements permettront de renforcer les services et l'accueil pour tous les publics qui fréquentent le quartier, et notamment les jeunes, les enfants, et les personnes qui découvrent Paris depuis les Halles.

Le nouveau bâtiment offre l'opportunité unique de rassembler sur ce site une série de services, qui devront être localisés à proximité des flux de passages (accès Forum des Halles et gare souterraine).

Pôle "services métropolitains"	surface utile estimée	localisation préférentielle
billetterie spectacles et musées	150 m ²	RDC
antenne jeunes	350 m ²	RDC Nord
office du tourisme enfants	200 m ²	RDC Nord (proximité antenne jeunes)
office du tourisme	50 m ²	RDC
Maison « Roue libre »	250 m ²	RDC
SURFACE TOTALE	1 000 M2	

Ces différents espaces n'ont pas forcément vocation à être tous regroupés au sein du même secteur. Certains rapprochements pourront apparaître souhaitables dans un objectif de synergie (voir B-514). A titre d'exemple, l'"antenne jeunes", l'office du tourisme pour les enfants et l'office du tourisme pourront partager des équipements ou des espaces d'accueil communs, etc. La Maison "Roue Libre", dont la fonction est la location et le gardiennage de vélos, complétée de services de réparation et de maintenance, devra pouvoir être en relation directe avec les rues du secteur piétonnier.

B-54 – le pôle "environnement et bien-être"

Thématique en plein développement, et capable de susciter de nouveaux concepts commerciaux, l'environnement et le bien-être pourraient occuper une place privilégiée dans le nouveau bâtiment.

Cette thématique peut se décliner sous différentes formes :

- **un grand espace bien-être et santé**

Sur une surface de 2.000 m² dont une surface d'appel de 300m² en rez-de-chaussée, il accueillera un ensemble d'activités dédiées au bien-être et à la santé : remise en forme, cours de danse, yoga, espace soins du corps, librairie spécialisée, espaces de conseils en matière de santé...

- **un village des saveurs**

Cet ensemble d'une demi-douzaine de commerces de spécialités alimentaires se développe sur une surface globale de 500m² et peut inclure un espace alimentaire bio, une boulangerie.

Pôle "environnement et bien-être"	surface utile estimée	localisation préférentielle
le village des saveurs	500 m ²	RdC
espace bien-être	2000 m ²	étage avec surface d'appel (300 m ²) au RdC
SURFACE TOTALE	2 500 m²	

B-55 – autres équipements à vocation fonctionnelle, technique ou de réserve

Plusieurs équipements à vocation fonctionnelle ou technique devront être intégrés dans l'édifice. Ces équipements sont nécessaires au fonctionnement de la superstructure et des niveaux souterrains du Forum des Halles en termes de sécurité ou de maintenance. L'attention des candidats est attirée sur la qualité de l'intégration de ces équipements techniques, afin de ne pas compromettre les objectifs généraux d'animation et d'échange associés au site.

Les équipements et locaux à intégrer pour un total d'environ 1100 m² sont les suivants (tous situés ou accessibles depuis le rez-de-chaussée) :

- deux ensembles de sanitaires (70 m²)
- Un PC de sécurité voirie et une salle de crise commune (250 m²) accessible directement au niveau rez-de-chaussée depuis l'espace public;
- deux espaces de stockage des déchets (70 m²) ;
- Un local clos pour le nettoyage (10 m²) ;
- Un local poste transformateur électrique (50 m²) ;
- Différents locaux techniques listés en B-73 (300 m²);
- Des aires de réserves pour les commerces du rez-de-chaussée reliées par monte-charge aux aires de livraisons souterraines du Forum des Halles (100 m²);
- Un espace réservé pour l'accès à la surface à réaménager en R-2 dans le barreau nord-sud de la voirie souterraine (250 m²) à l'angle nord-ouest sur la rue Rambuteau.

B-56 – tableau synthétique du programme

Le tableau ci-dessous récapitule le programme de la nouvelle superstructure du Forum des Halles. Il appartiendra à chaque candidat d'adapter ce programme, dont la surface utile globale est d'environ 14.000m². Des localisations préférentielles sont données, mais le concurrent pourra les adapter en fonction des proximités d'équipements, des synergies d'activités et des logiques spatiales qu'il développera dans son projet.

	type d'activité	surface utile estimée	localisation préférentielle
le pôle "culture"	Conservatoire, dont auditorium	3 500 m ²	RdC et étage secteur Sud
	bibliothèque	1 000 m ²	RDC / étage
	pôle des pratiques amateurs : spectacle vivant – salles de répétition – Paris-Ateliers - "ChanDanse des Sourds"	2 000 m ²	RDC / étage
	"Café du XXI ^e siècle"	2 000 m ²	RDC / étage
	café littéraire	400 m ²	RDC / étage
	espace jeunes créateurs	500 m ²	RDC / étage
	sous-total	9 400 m²	
Le pôle "services métropolitains"	billetterie spectacles et musées	150 m ²	RDC
	"antenne jeunes"	350 m ²	RDC Nord
	office du tourisme enfants	200 m ²	RDC Nord (prox. "antenne jeunes")
	office du tourisme	50 m ²	RDC
	Maison "Roue Libre"	250 m ²	RDC
	sous-total	1 000 m²	
"environn. et bien-être"	Village des saveurs	500 m ²	RdC
	espace bien-être	2 000 m ²	RdC / étage
	sous-total	2 500 m²	
	TOTAL SURFACES UTILES	12 900 m²	
locaux fonctionnels	sanitaires	70 m ²	RdC
	PC et salle de crise	250 m ²	RdC et étage
	stockage déchets	70 m ²	RdC
	espace nettoyage	10 m ²	RdC
	Locaux techniques, dont poste transfo	350 m ²	RdC / étage
	locaux réserves	100 m ²	RdC
	Espace réservé pour l'accès à la surface R-2	250 m ²	RdC angle nord-ouest Rambuteau
	sous-total	1 100 m²	
	TOTAL SUPERSTRUCTURE	14.000 m²	